



## Remboursement quote part edf

Par **tornado**, le **06/05/2010** à **07:03**

Bonjour,  
je faisais de la colocation avec un couple "d'amis" nos rappots se sont dégradés j'ignore la raison , jalousie probablement. mes coloc m'ont menacés et crachés des insultes,trés violant dans leur attitude et propos, par consequent je suis parti avant la fin de mon préavis car j'ai un enfant de 11 ans et meme pour lui mes coloc manquaient de respect( tv et musique à fond le soir ...).Quand je suis parti j'ai ressiliée mon contrat edf car à mon nom,je leur demande de me remboursser leur part 278€ ils refuse tant qu'ils n'ont pas la facture d'eau c'est à dire debut juin.Je suis au rsa et depuis le 27/03 je loue un appart j'ai la quittance mais je paye mon loyer de colocation,à l'époque ou j'ai reçu les menaces j'ai deposé une main courante.Est ce que j'ai un recours juridique pour les obligé à me remboursser

Par **chris\_Idv**, le **11/06/2010** à **14:33**

Bonjour,

Non, aucun recours.

Cordialement,